

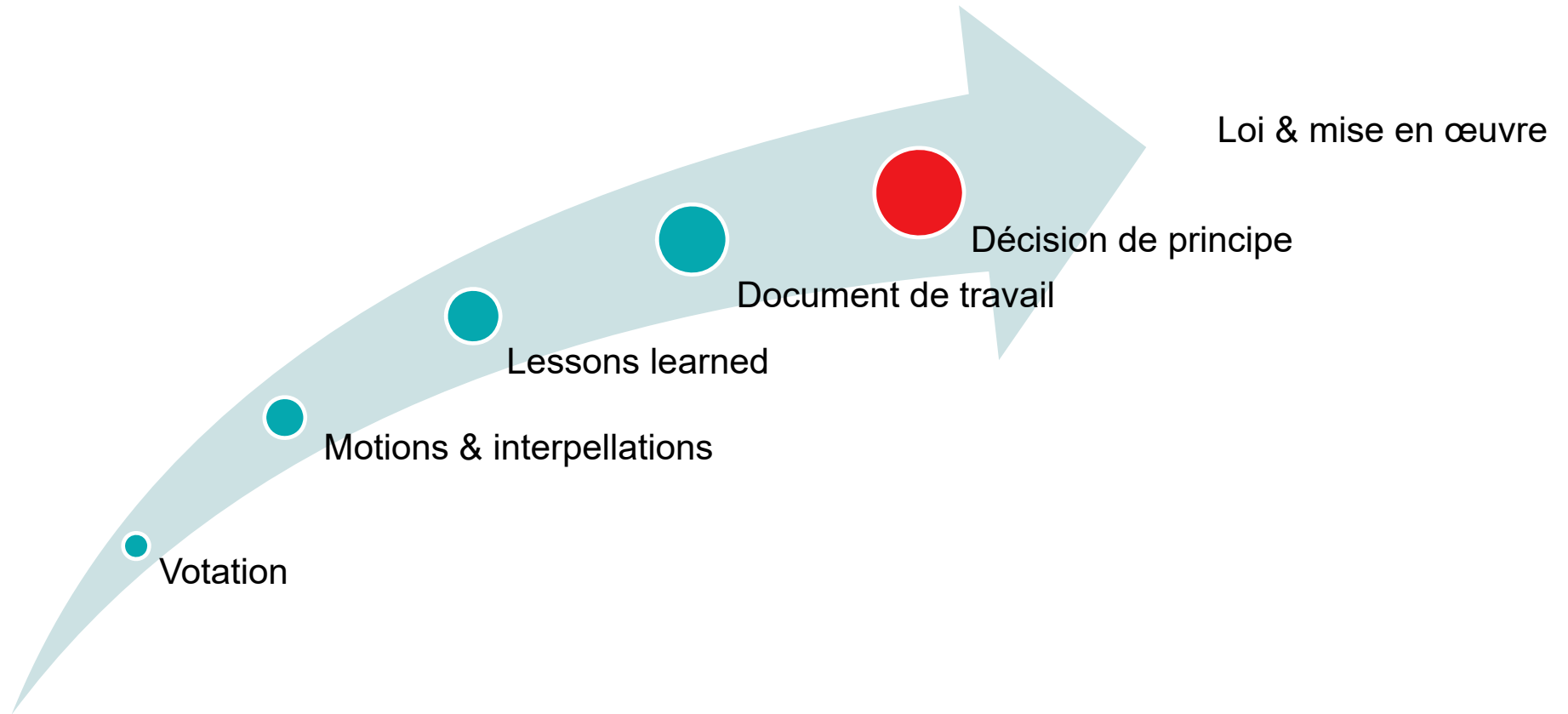
# Projet e-ID étatique : état des travaux

**(et implications possibles pour les bibliothèques)**

20 mai 2022



# Vers l'e-ID





# 7 mars 2021

- Identité électronique : la loi sur l'e-ID



- Lors de la conférence de presse, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a annoncé une note de discussion sur la suite à donner au projet d'identification électronique



# Lessons Learned

## Analyse VOX de mars 2021



- **Pas un vote contre** la numérisation ni contre une e-ID étatique
- **L'État doit être responsable** pour délivrer l'e-ID
- **Respect de la vie privée dès la conception**: la technique doit exclure qu'un service central puisse enregistrer ou surveiller l'utilisation de l'e-ID
- **Les utilisateurs doivent rester maîtres de leurs données.**
- **Protection des données, minimisation des données, décentralisation**



# Interventions parlementaires

- Le 10 mars 2021, **six motions identiques «À l'État de mettre en place une identification électronique fiable»** ont été déposées par tous les groupes parlementaires (cf. [21.3124](#), [21.3125](#), [21.3126](#), [21.3127](#), [21.3128](#) et [21.3129](#)).
- Le 18 mars 2021 l'interpellation [21.3310](#) **Andrey «Coupler l'e-ID avec la carte d'identité»** a été déposée.
- Le **Conseil fédéral a répondu** à ces interventions **le 26 mai 2021** et a fixé la suite de la procédure: [E-ID: le Conseil fédéral veut aller de l'avant](#).
- Le 15 juin 2021, l'interpellation [21.3718](#) **Graf-Litscher «Identités électroniques souveraines»** a été déposée.



# Ce que demandent les motions

- L'e-ID doit être **comparable à la carte d'identité** ou au passeport.
- Il faut respecter les **principes** de la protection de la vie privée dès la conception du produit («privacy by design»), de la minimisation des données et de l'enregistrement décentralisé.
- L'e-ID peut s'appuyer sur des **produits et services développés par le secteur privé**.
- L'octroi de l'e-ID et le fonctionnement du système doivent en revanche être **assumés par des services publics spécialisés**.



# Nouvelle organisation du projet e-ID

- Le Conseil fédéral a **chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP)** d'élaborer jusqu'à fin 2021 une ébauche de texte en collaboration avec le Département fédéral des finances (DFF) et la Chancellerie fédérale (ChF) et **en association avec les cantons et des experts scientifiques.**
- **Comité directeur sous la direction de l'Office fédéral de la justice (OFJ)** (Michael Schöll), membres de l'Office fédéral de la police (fedpol), du CSI-DFJP, de l'Administration numérique suisse (ANS), de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale (TNI)
- **Équipe de projet sous la direction de l'OFJ** (Urs Paul Holenstein) (collaborateurs de l'OFJ et de fedpol, consultation des cantons)



# Note de discussion

- **Le document ne propose pas de solution**
- **2 septembre 2021:** réunion du comité consultatif Suisse numérique E-ID ([communiqué de presse](#)) et [lancement d'une large discussion publique](#) sur:
  1. Vision et définition de l'e-ID
  2. Portée de l'écosystème (niveau d'ambition souhaité)
  3. Approche technologique
- Viser une meilleure compréhension globale
- Impliquer les parties prenantes
- **14 octobre 2021:** conférence e-ID
- Les résultats du débat constituent la base de la décision de principe prise par le Conseil fédéral (fin 2021)





# Thèmes de la discussion

## E-ID et écosystème

- Définition possible de l'e-ID:

**«Une e-ID est un document d'identité numérique émis par l'État pour prouver l'identité de son titulaire.»**

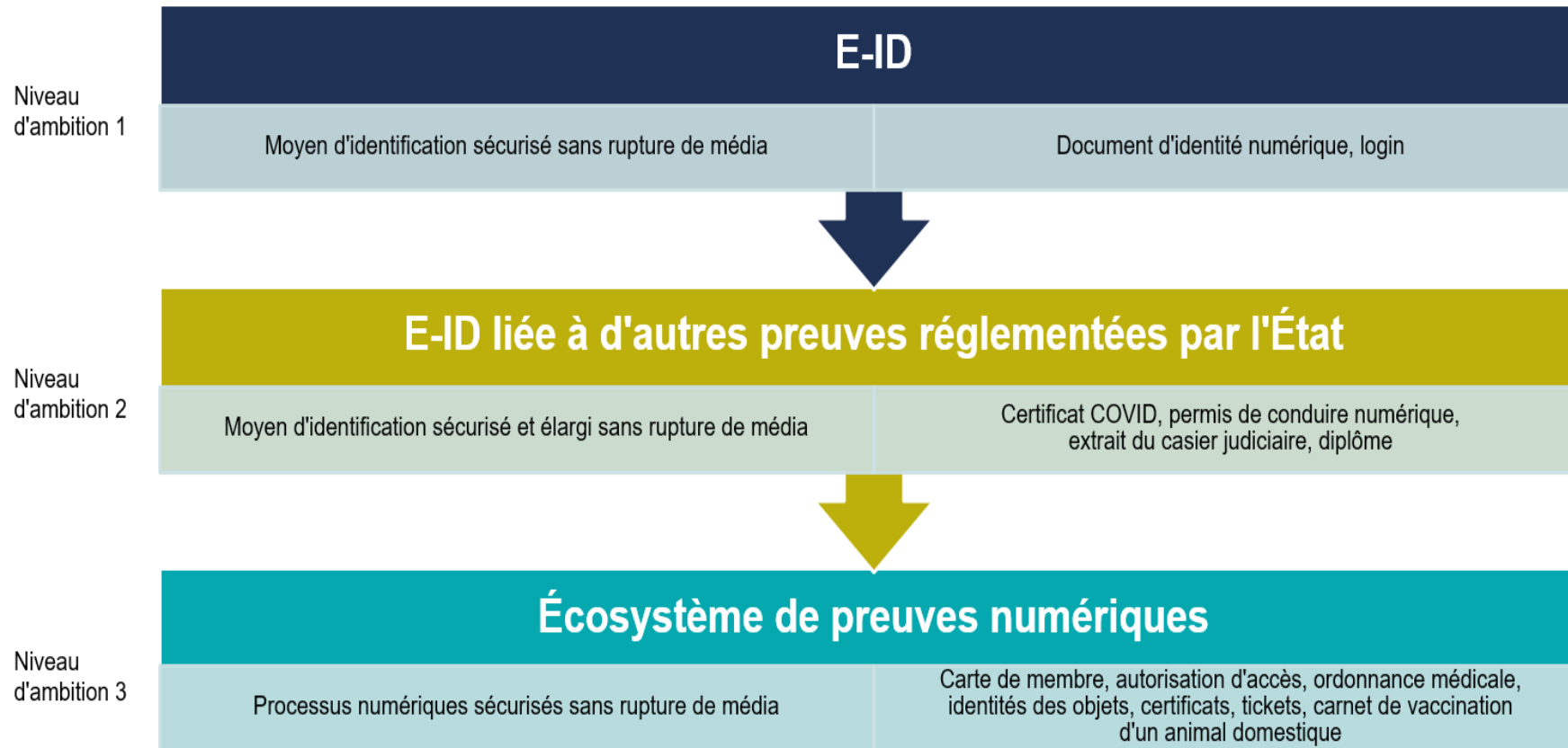
- Vision d'une infrastructure numérique suisse à large diffusion:

**«La Suisse possède une infrastructure numérique de confiance gérée par l'État qui permet et favorise des processus sécurisés sans rupture de média.»**



# Thèmes de la discussion

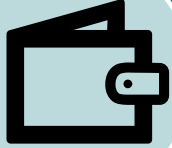


## Écosystème et niveaux d'ambition





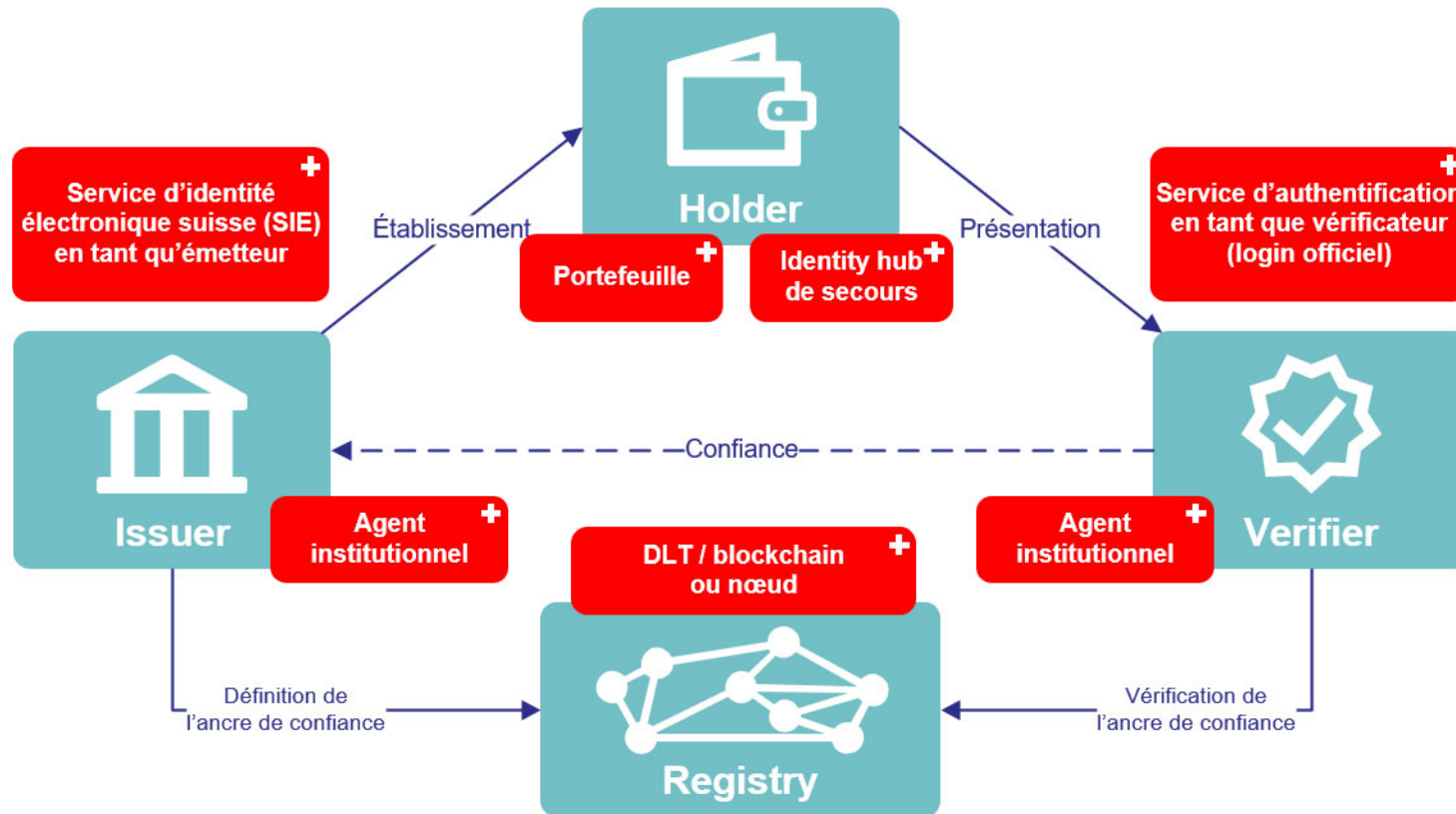
# Thèmes de la discussion

## Approches possibles

-  SSI – Identité souveraine
-  PKI – Infrastructure à clef publique
-  IdP – Fournisseur d'identité central étatique

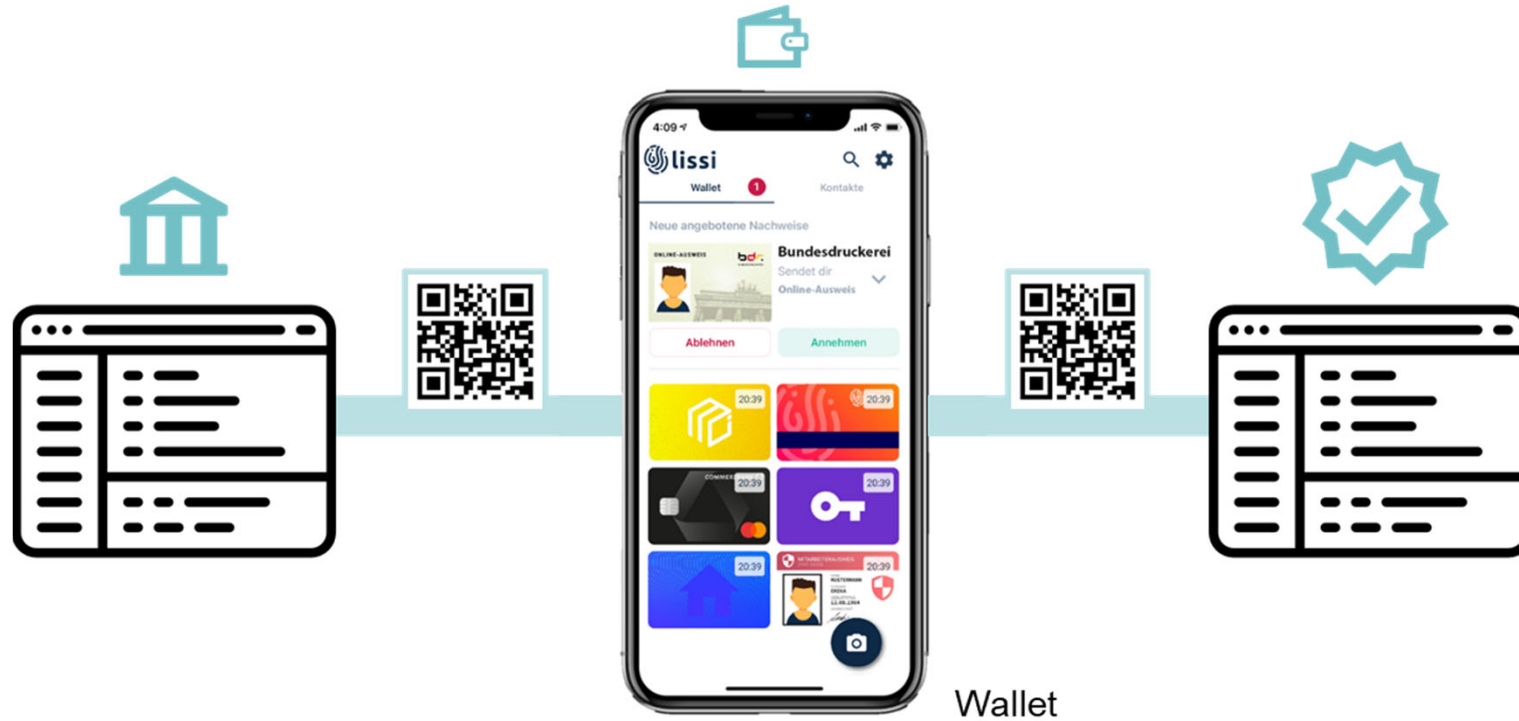


# Infrastructure de l'approche SSI





# Application SSI





# Résultat du débat public

- **Plus de 60 avis donnés par les administrations cantonales, les milieux scientifiques, les associations économiques et des entreprises**
- **Attentes élevées en termes de protection et de sécurité des données**
- **Convivialité et compatibilité internationale au premier plan**
- **Souhait récurrent: nécessité d'une formulation de la loi neutre du point de vue technologique, pour pouvoir suivre l'évolution technique**
- **Domaines d'utilisation possibles: signatures électronique, attestation de domicile, extraits de registre, permis de conduire, badge d'employé ou diplômes de formation**



# Décision de principe du Conseil fédéral

- **Principes régissant la conception de la future identité numérique reconnue par l'État (e-ID)**
  1. Les utilisateurs doivent avoir le contrôle le plus complet possible sur leur données (**Self-Sovereign Identity**)
  2. La protection des données doit être garantie par
    - le système en soi (respect de la vie privée dès la conception)
    - la réduction des flux de données nécessaires (principe de la minimisation des données)
    - l'enregistrement décentralisée des données
  3. L'e-ID doit reposer sur une **infrastructure gérée par l'État**.
  4. Le développement d'un écosystème e-ID se fera par étapes.
  5. Il y aura des projets pilote dans les différents domaines d'utilisation  
p. ex. idée de projet pilote de l'OFROU/asa : «permis de conduire électronique» ou examen de la faisabilité d'une nouvelle carte de légitimation électronique pour les employés de l'administration fédérale (ePerso)



# Décision de principe du Conseil fédéral

- **Les points suivants seront examinés lors de l'élaboration du projet législatif:**
  - 1. processus d'établissement de l'e-ID**
  - 2. ampleur de l'intervention de l'Etat**
  - 3. différents aspects de la protection et de la sécurité des données, en collaboration avec des experts scientifiques**
- **La loi sera formulée de façon neutre du point de vue technologique.**
- **La consultation sur une nouvelle loi e-ID sera ouverte en été 2022.**



# Suite de la participation publique

- Participation publique continue
- Echanges transparents et informels
- Réunions en ligne régulières (prochain rendez-vous : 3 mars 2022)
- Plateforme de discussion GitHub (<https://github.com/e-id-admin/general>)
- Liste de diffusion [E-ID@bj.admin.ch](mailto:E-ID@bj.admin.ch)



# Questions et discussions

